



PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 7 juillet 2015

**Service départemental  
de la communication  
Interministérielle**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Sécheresse en Dordogne : des mesures de restriction pour la campagne d'irrigation 2015**

Les débits des cours d'eau chutent fortement compte tenu des températures élevées et durables de ces dernières semaines et en l'absence de pluies. Certains affluents de la Dordogne et de la Vézère voient leur débit diminuer rapidement : la Couze, la Nauze, l'Enéa, la Chironde Coly, la Beune et le Cern ont atteint le seuil de crise. Le Céou et le Caudeau ont atteint le seuil d'alerte renforcée.

Dans ce contexte, une réunion du comité départemental de gestion de l'eau s'est tenue le 7 juillet dernier pour examiner, avec les principaux partenaires et gestionnaire de l'eau, les mesures de limitation à mettre en place pour adapter les usages aux impératifs de salubrité et de préservation des milieux aquatiques.

**Les conclusions de cette réunion ont conduit le préfet de la Dordogne à prendre des mesures de limitation pour l'irrigation à compter du vendredi 10 juillet 8h:**

- Couze, Nauze, Enéa Chironde Coly, Beune et Cern : interdiction de prélèvement,
- Céou et Caudeau : interdiction de prélèvement 3,5 jours par semaine (ou 50%)
- Bandiat, Belle et Borrèze: interdiction de prélèvement 1 jour par semaine (ou 15%)

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat ([www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Pour les usages de l'eau potable qui ne sont pas concernés par cet arrêté, il convient dès à présent que chacun d'entre nous y soit très attentif. Le Préfet recommande vivement d'utiliser l'eau potable avec discernement et de limiter les besoins non prioritaires.

**Contacts presse:**

**Préfecture – service départemental de la communication interministérielle**

*Valérie Lescure*

**☎ 05 53.02.24.07 ☒ 05 53 02 26 17**

[valerie.lescur@\[dordogne.gouv.fr\]\(http://dordogne.gouv.fr\)](mailto:valerie.lescur@dordogne.gouv.fr)